

Faculté de Droit de Toulon

IEJ -- Epreuve de contentieux administratif – Session de septembre 2006 --

Vous traiterez le cas suivant :

A plusieurs reprises, Mr X, fonctionnaire territorial, arrive en retard à son bureau.

Son chef de service décide alors d'engager à son encontre une procédure disciplinaire.

Au terme de celle-ci, qui s'est régulièrement déroulée, le Maire prend un arrêté de révocation qui est notifié à Mr X le 16/09/2006.

Ce dernier, particulièrement choqué par cette sanction qu'il estime disproportionnée par rapport à la faute commise, vient vous consulter sur la ou les actions à entreprendre.

- 1) Devant quelle juridiction et dans quel délai une action peut elle être entreprise ?
- 2) Quelle(s) action(s) pouvez vous entreprendre et avec quelles chances de succès ?
- 3) Rédigez une requête à l'encontre de l'arrêté.
- 4) Dans l'hypothèse où le juge ferait droit à votre demande que peut faire la commune pour s'opposer à la décision de justice ?
Que pouvez vous faire si la commune refuse d'exécuter la décision de justice ?